

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 16 juillet 2019

Date de la convocation: 08/07/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 9
Votants : 11
Présents : Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Représentés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU

Excusés : Catherine LISSARRAGUE

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2019_052B - Objet : OPERATION TRAVAUX D'ELEVATION DU NIVEAU DE SECURITE DES BATIMENTS THERMES CESAR ET PAVILLON ENFANTS : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Vice-Président rappelle qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'élévation du niveau de sécurité concernant les bâtiments Thermes César et Pavillon Enfant, la Commission Syndicale s'étant engagée auprès de la Commission de sécurité à réaliser ces travaux dans les plus brefs délais.

Les missions préalables, études et assistance travaux ont été confiées au Bureau d'Etudes Techniques ENERGECO dont le montant des travaux a été estimé à 67 450.00 HT, pour le marché de base en Lot unique en phase APD.

Le dossier de consultation des entreprises, défini par la Bureau d'Etudes Techniques a été envoyé en procédure de consultation restreinte via messagerie électronique le Lundi 13 Mai 2019, en vue de désigner les entreprises chargées de réaliser ces travaux.

La date limite de remise des offres a été fixée au lundi 3 Juin à 12 H 00.

Après analyse des offres par le Bureau d'Etudes Techniques et le Responsable Technique, il a été désigné l'entreprise suivante comme mieux-disante (rapport d'analyse des offres joint à la présente délibération) :

LOT	Entreprise titulaire	Tranche ferme H.T	Tranche optionnelle 1	Montant total offre H.T
SSI	DEF AQUITAINE	65 114.19 Euros	3 667.34 Euros	68 781.53 Euros

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2019
065-256501321-20190716-2019_052B-DE

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical à l'unanimité des délégués présents et représentés,

DECIDE

- **d'approuver** la réalisation des travaux d'élévation du niveau de sécurité des bâtiments Thermes César et Pavillon Enfants;
- **de retenir** l'entreprise ci-dessus pour la réalisation des travaux ;
- **d'autoriser le Président** à signer les commandes de travaux, l'ensemble des documents nécessaires ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **d'autoriser le Président** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2019
065-256501321-20190716-2019_052B-DE